

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF3

présenté par
M. Jolivet, rapporteur**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	200 000 000	0
Aide à l'accès au logement	0	200 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique de l'hébergement d'urgence est victime des insuffisances des autres politiques publiques, en particulier la politique migratoire, la justice, l'aide sociale à l'enfance ou le logement.

Le rapport de la Cour des comptes relatif aux relations entre l'État et les gestionnaires de structures d'hébergement, publié le 2 octobre dernier, révèle « une sous-budgétisation systématique » des crédits du programme 177 en loi de finances initiale depuis 15 ans et qui s'avère « contre-productive sur le plan de la maîtrise des dépenses ».

L'année 2023 a ainsi été marquée par l'absence, en LFI, de crédits destinés à l'accueil des réfugiés ukrainiens, puis finalement par l'ouverture le 30 novembre, par loi de finances de fin de gestion, de 218 M€ de crédits sur le programme 177. Ce défaut de sincérité rend vains les efforts de budgétisation, conduit à un effet contre-productif des mesures de régulation et reporte une charge indue sur la trésorerie des organismes gestionnaires. L'année 2024 a donné lieu à la même impasse.

Cet amendement vise donc à renforcer la sincérité du projet de loi de finances en abondant de 200 M€ l'action 12 du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », AE = CP.

Afin d'assurer sa recevabilité, cet amendement procède aux mouvements de crédits suivants : à une hausse de 200 millions d'euros des CP et des AE sur le programme 177 "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables" et à une baisse d'un même montant de 200 millions d'euros des CP et des AE du programme 109 "Aide à l'accès au logement" de cette même mission.

Le transfert de crédits n'est pas le reflet d'une moindre importance accordée au dit programme mais répond aux règles de rédaction des amendements en ne créant pas de charges supplémentaires. Le rapporteur spécial émet par ailleurs le souhait d'une levée de gage par le Gouvernement.